

ÉCHOS DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES



La loi de réforme territoriale entrée en vigueur au cours de ce premier trimestre, vise notamment à revisiter la carte de l'intercommunalité en réduisant le nombre de structures intercommunales. Les services de l'Etat accélèrent sa mise en application.

Notre territoire est directement concerné par ces mesures. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques doit, dans les prochaines semaines, formuler des propositions de modification du périmètre des intercommunalités. La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), composée d'élus, dispose certes de la possibilité d'amender le projet de l'Etat, à condition de réunir une majorité des deux tiers de ses membres.

Le gouvernement a voulu précipiter le calendrier. Or, nous le savons bien, une coopération intercommunale réussie exige beaucoup de temps, la définition d'approches en commun, la construction d'un projet partagé. En dix ans, l'agglomération a fait beaucoup de progrès en la matière mais nous mesurons aussi le chemin qui nous reste à parcourir. Il faut toutefois porter un regard lucide sur les choses et la réalité telle qu'elle se présente à nous.

Devant des propositions de l'Etat qui risquent de modifier le périmètre de notre agglomération et, au-delà d'une légitime désapprobation des méthodes choisies, quelle attitude adopter ?

Le 5 mars dernier, tous les élus communautaires et les conseillers municipaux de l'agglomération ont été conviés pour en débattre. Il nous faut poursuivre ensemble ce dialogue, rapidement, car le calendrier de l'Etat est serré. La loi prévoit en outre qu'à terme, le Préfet disposera de tous les pouvoirs lui permettant d'imposer ses choix aux collectivités. Des inquiétudes, des interrogations et des doutes existent parmi nous. On les retrouve tout autant au sein des intercommunalités qui nous environnent. De nombreux débats sont devant nous. Sur le périmètre futur bien entendu, mais aussi sur les compétences à exercer, le mode de gouvernance, à l'intérieur d'une nouvelle agglomération et pour les habitants. Comment garantir la proximité de l'action, des services à la population ? Quel sera le rôle des communes dans ce nouveau dispositif ?

Dans les semaines et les mois qui viennent, ce débat, ces débats, vont être au coeur de notre travail en commun. Il est urgent que nous en ayons tous pleinement conscience, car nous voulons rester maîtres de notre destin et respectueux des intercommunalités voisines avec lesquelles nous travaillons au sein du Syndicat Mixte du Grand Pau.

Sans attendre, il nous faut avec elles, nous mettre au travail.

Martine Lignières-Cassou
Présidente de la Communauté
d'Agglomération Pau-Pyrénées

CALENDRIER DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales

16 mars 2011 : date limite de composition des CDCI*

Avant le 31 mars 2011 : envoi au Ministère des principales orientations du SDCI **

Fin avril-début Mai 2011 : présentation du SDCI à la CDCI

Début mai 2011 : transmission du SDCI pour avis aux communes, EPCI et syndicats mixtes concernés

▼ Délai de 3 mois ▼

Fin Juillet 2011 : avis des communes, EPCI et syndicats mixtes concernés (Absence d'avis vaut accord)

Saisine CDCI pour Validation du SDCI

▼ Délai de 4 mois max ▼

Approbation du SDCI par la CDCI

31 décembre 2011 : date limite d'arrêt des SDCI

1^{er} janvier 2012 : mise en oeuvre du SDCI par le Préfet ou application de la loi par le préfet si le SDCI n'a pas pu être adopté.

2012 : les EPCI se prononcent sur les fusions, extensions. La majorité est requise pour acter la fusion ou l'extension : 1/2 des conseils représentant 1/2 de la population. Nécessité d'avoir l'avis de la CDCI pour déroger au Schéma.

1^{er} janv- 31 juin 2013 : pouvoirs renforcés du Préfet
Si les conditions de majorité ne sont pas réunies le Préfet peut passer outre l'avis des communes et communautés après avis de la CDCI.

* CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

** SDCI : Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale



PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER ET DU 31 MARS 2011

Soutien au campus palois : signature d'une convention quadriennale 2011-2014 de 2 800 000 €

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est une université pluridisciplinaire multi-sites et de taille moyenne (11 300 étudiants, dont environ les 2/3 sur Pau).

Le renouvellement du soutien de l'Agglo à l'UPPA s'inscrit dans la stratégie de développement de l'enseignement supérieur dans un environnement en forte mutation (réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, renforcement de l'autonomie des établissements universitaires, plan campus, constitution de pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur...).

Dans ce contexte, l'Agglo a décidé de signer avec l'UPPA une convention cadre pour une durée de 4 ans (2011-

2014) afin de soutenir le développement du campus palois, selon 4 axes :

- attractivité et rayonnement
- formation
- recherche
- valorisation et territoires (avec notamment le financement de 5 allocations postdoctorales ou d'ingénieurs par an)

La subvention totale accordée par l'Agglo pour ces 4 années s'élève à 2 800 000 €.

Soutien au projet de mutualisation d'un poste de chargé de mission au profit des entreprises d'insertion de l'agglomération regroupées dans Soletic Développement

Sept entreprises d'insertion regroupées dans le cadre de Soletic Développement œuvrent sur le bassin d'emploi de Pau (Act 3, Sineo, Le Relais, Step, Tedd, Pépinière environnement, Recycleco). Ces entreprises doivent à la fois être rentables, comme toutes entreprises privées, mais également atteindre des objectifs sociaux d'insertion.

Pour assumer leur double mission (économique et sociale), ces entreprises disposent de deux ressources : les produits issus de la vente de leur production et une aide au poste versée par l'Etat. Toutefois, ce soutien compense pour partie seulement le manque de productivité des personnes employées, le surcoût lié à l'accompagnement social et la rotation contrainte de personnel.

Il existe donc un réel intérêt à soutenir ces entreprises d'insertion du bassin d'emploi de Pau Pyrénées.

L'accompagnement socioprofessionnel étant indispensable à la réussite du parcours des salariés en insertion, un Conseiller en Insertion Professionnelle va être recruté. Il aura pour mission d'aider les salariés de ces entreprises d'insertion à définir leur projet social et professionnel, de les aider dans sa réalisation et qui devra également établir un contact étroit avec le tissu économique local afin de faire le lien entre les besoins en personnel dans les entreprises et les compétences relevées parmi les salariés en insertion.

Le budget total serait de 59 292 € financé par :

- Communauté d'agglomération Pau Pyrénées : 19 764 €
- Conseil Général 64 : 19 764 €
- Entreprises d'insertion par autofinancement : 19 764 €

Bilan de la programmation 2010 de logements sociaux

L'Agglo était délégataire des aides à la pierre entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2010.

En 2010, 450 logements ont été financés sur les 514 prévus, répartis de la façon suivante :

- 146 Prêts Locatifs Aidés à Usage Social (PLUS)
- 43 Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI)
- 261 logements/chambres représentant 139 Prêts Locatifs à Usage Social (PLS)

86 % de ces logements se situent sur les communes du cœur de l'agglomération (Billère, Jurançon, Pau) et 76 %

de la production en PLUS/PLAI sur la Ville de Pau. De plus, 22 % des logements ont été réalisés sur des communes ayant un déficit de logements sociaux au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

La participation de l'Agglo à l'ensemble des opérations inscrites à la programmation 2010 était estimée à 3 600 000 €. En raison du report de plusieurs opérations (baisse des crédits délégués et avancement insuffisant de certains dossiers), elle n'a atteint que 2 119 546,90 €.

Avis réservé de l'Agglo sur le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage

Le 9 décembre 2010, le Conseil communautaire avait émis un avis défavorable sur les propositions du schéma révisé par le Préfet, notamment au regard des dispositions concernant les grands passages et la sédentarisation.

De nouvelles concertations ont depuis eu lieu avec l'Etat et le Conseil général. Le Préfet a alors proposé les amendements suivants :

- Pour ce qui concerne l'aire de grand passage : l'Etat prend note de la nécessité d'un accord du Conseil général pour sa réalisation sur le site actuel, conditionnée à la vente à la CAPP des terrains bordant la rocade. Pour ce qui concerne les opérations d'habitat adapté : l'Etat admet que certaines communes réalisent leur opération sur le territoire d'une autre dans la limite de 2 opérations par commune.
- Pour ce qui concerne le financement en PLA-I des opérations d'habitat adapté, le Préfet de Région va être saisi afin d'obtenir leur inscription dans les conventions «délégation

de compétence», qui vont être signées en 2011 avec le Conseil général et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Les financements seraient ainsi garantis.

Sous réserve des amendements ci-dessus, un avis favorable de l'Agglo pourrait être donné à la mise en œuvre des dispositions du schéma départemental révisé.

Toutefois, le Conseil général n'ayant pas souhaité céder à l'Agglo les parcelles nécessaires à l'extension de l'aire de grand passage, la commission Habitat-Gens du voyage a émis deux réserves :

- la poursuite de la mise à disposition par le Conseil Général du site actuel de grands passages
- la sollicitation de l'Etat au moment des grands passages estivaux dans le cadre des disponibilités foncières dont il dispose, et notamment les terrains près de la base militaire d'Uzein.

Groupement de commandes pour l'expérimentation d'huile végétale pure carburant sur certains véhicules de l'Agglo et de la ville de Pau

L'Huile Végétale Pure (HVP) est l'un des biocarburants ou agrocarburants retenus par la Directive Européenne 2003/30 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou de carburants renouvelables dans les transports. Directement issue de la biomasse, sans transformation chimique ni processus industriel, elle a de par ses caractéristiques et son mode de production le meilleur bilan énergétique de l'ensemble des carburants alternatifs actuellement sur le marché.

L'HVP est produite par des agriculteurs locaux, ce qui permet de maintenir une économie de proximité en instaurant un débouché local de leur production. Cette filière courte d'approvisionnement permet aussi d'améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Actuellement, la loi française n'autorise l'utilisation d'HVP carburant qu'aux collectivités et agriculteurs de manière dérogatoire et, depuis décembre 2010, aux transports en commun publics.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé de mettre en place une étude de faisabilité pour l'utilisation d'HVP sur une partie de la flotte des véhicules de la Ville de Pau et de l'Agglo, fonctionnant majoritairement au gazole, afin de constituer un groupement de commandes pour bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'en confier la coordination à l'Agglo.

Plan intercommunal de résorption des décharges et dépôts sauvages

En 2009, l'Agglo a décidé de s'engager dans un plan de résorption des décharges et des dépôts sauvages. 11 sites sur les communes de Gan, Jurançon, Lescar, Lons, Mazères-Lezons et Pau ont été identifiés. Selon un diagnostic pollution réalisé par le cabinet CGA, ils présentent des risques de pollution au regard des déchets présents ou de la vulnérabilité du milieu environnant.

Des opérations de nettoyage et de réhabilitation sur les parcelles privées et publiques sont donc prévues pour un montant total de 566 030 €. La contribution de l'Agglomération s'élève à 122 555 € (21 %) après déduction des cofinancements de l'ADEME et du Conseil général notamment.

Adhésion au groupement d'intérêt économique «LiberAccès», administration électronique mutualisée

L'Agglo souhaite se doter d'un outil intranet dont le premier objectif pour l'été 2011 concerne la mise en place d'un socle fonctionnel prioritaire (annuaire, organigrammes, gestion réservation ressources, post-office, gestion du temps...)

A cette fin, l'Agglo envisage d'adhérer au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) «LiberAccès», né en 2005 de la volonté de plusieurs collectivités de la région Poitou-Charentes afin de développer rapidement une administration électronique mutualisée.

«LiberAccès» donne la possibilité aux collectivités membres de se former et d'avoir accès à des outils lo-

giciels compatibles et dédiés, dont des logiciels libres. Il s'agit d'une véritable mutualisation des moyens à l'échelle nationale.

Une fois intégrée au GIE, l'Agglo aura accès aux outils permettant de couvrir ses besoins immédiats. Elle espère diminuer les coûts de développement des besoins restants par le biais de co-financements avec les autres membres intéressés par les mêmes fonctionnalités.

La cotisation annuelle s'élève à 20 000 euros TTC.

Création d'un réseau d'ateliers numériques liés à la cyber-base Pau-Pyrénées

Le projet de création d'un réseau d'Espaces Publics Numériques, les @teliers, porté par l'Agglo et organisé autour de la cyber-base Pau-Pyrénées, a pour objectifs de :

- faire de la cyber-base la tête de pont d'un réseau d'EPN identifiés Pau-Pyrénées : même dénomination et tarification unique
- assurer une couverture homogène du territoire
- homogénéiser la qualité du service rendu sur l'ensemble du territoire

A cette fin, les @teliers seront intégrés au sein des locaux du réseau de lecture publique ou installés dans des locaux mis à disposition par les mairies. La programmation d'animation dans les @teliers sera similaire en terme de contenu à celle de la cyber-base. En ce qui concerne la tarification, le principe de la gratuité sera instauré pour les résidents de l'agglomération et un tarif unique de 35 €/mois pour les personnes résidant hors agglomération.

Signature d'une convention de site pour la reconstruction-démolition de la cité universitaire Corisande d'Andoins

La thématique du logement des étudiants et des jeunes en formation fait partie des préoccupations premières de l'Agglomération. A ce titre, elle a positionné la réhabilitation des cités universitaires paloises, datant des années 60-70, dans le schéma régional pour le logement étudiant.

La réhabilitation de 517 places de la Cité Gaston Phoebus a été achevée en 2010.

Afin d'avoir un parc totalement requalifié fin 2013, il s'agit désormais de traiter les 457 places de la cité Corisande d'Andoins. Le schéma sur lequel l'Agglo, la Région Aquitaine, le rectorat et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS) ont mené une réflexion globale s'appuie sur des opérations de démolition-reconstruction, portées par des maîtrises d'ouvrage extérieures, sur de nouveaux sites.

Trois nouvelles résidences seraient donc construites :

- une résidence de 180 logements sur une parcelle de la Cité Gaston Phoebus

- une résidence de 204 logements avenue Honoré Baradat
- une résidence de 60 logements en centre-ville

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces 3 opérations est estimé à 18,4 millions €, sur la base d'un prix de revient maximum de 2500 €/m². La répartition prévisionnelle serait la suivante :

- Maître d'ouvrage : 11,68 millions €
- Région : 3,68 millions €
- Centre National des Oeuvres Universitaires et Sociales : 1,84 millions €
- Agglo : 0,644 million €
- Ville de Pau : 0,552 million €

Une convention de site sur cette démolition-construction sera donc prochainement signée entre l'État, le Conseil régional d'Aquitaine, le CROUS et le Rectorat.

Soutien aux assises nationales de la biodiversité

Suite à la venue des éco-maires à Pau en juin dernier, pour présenter le dispositif des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), ces derniers, en partenariat avec le réseau Idéal-Connaissances, ont proposé à la Ville d'accueillir les 1^{ères} assises nationales de la Biodiversité les 14 et 15 juin 2011.

Cet événement national serait organisé sous le haut-patronage du Ministère du Développement Durable. Ces assises seraient destinées à un public d'élus et de techniciens, avec un nombre de participants estimé à 300 personnes.

Elles se dérouleront sur deux journées au Palais Beaumont et s'organiseront autour de trois thèmes :

- le retour d'expérience des Atlas de la Biodiversité Communale
 - les outils à disposition des collectivités pour agir en faveur de la biodiversité : gestion différenciée, code de l'urbanisme...
 - les innovations technologiques en faveur de la biodiversité : recherche-développement dans ce domaine ...
- Une visite de site sur un espace naturel sensible départe-

mental est prévue sur une demi-journée. Par ailleurs, la première soirée serait l'occasion de faire découvrir aux participants la diversité et la richesse du patrimoine naturel local sous la forme d'un circuit en partenariat avec l'office du tourisme.

Le réseau IDEAL et l'association des éco-maires est en charge de l'organisation de ces assises et un comité de pilotage composé des partenaires financiers et techniques est mis en place.

Le budget prévisionnel est estimé à 104 791 €. La décision de réaliser ou non les assises à Pau dépend du niveau d'engagement financier des partenaires locaux (Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général 64, Agence de l'eau, Veolia, Ville de Pau...). L'Agglo participe à hauteur de 10 000 €.

En parallèle des conférences dédiées aux professionnels, il est proposé que cet événement s'adresse plus largement à la population de l'agglomération. Le programme complet sera à définir avec les services et les associations impliquées.

Accueil de volontaires en service civique

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de la Ville de Pau et de l'Agglo en faveur de la biodiversité, l'Agglo souhaite accueillir un jeune en service civique volontaire de 12 mois, pour les actions suivantes :

- lancer des inventaires participatifs dans le cadre du programme Vigie Nature
- réaliser un atlas des espaces naturels sensibles de l'Agglo
- coordonner l'appel à projet animations dans le cadre du projet de Parc Naturel Urbain,

- coordonner et relayer sur le territoire des manifestations d'ampleur nationale : rendez-vous aux jardins, fête de la Nature, assises nationales de la Biodiversité.

Le jeune volontaire doit être âgé de 16 à 25 ans, de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an.

L'Agglo doit obtenir l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives pour ce dispositif.

Modification de l'autorisation de programme concernant l'échangeur de Lescar

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) est utilisée afin d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation de dépenses et afin de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Dans ce cadre et au regard des actualisations des prix, il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme concernant l'échangeur de Lescar : fixée initialement à 3 000 000 €, elle est augmentée de 116 100 €.

Attribution d'une subvention aux Compagnons du devoir du Tour de France

16 973 € ont été octroyés à l'association des Compagnons du devoir du Tour de France pour la réalisation de salles

de formation sur la propriété communale « Villa Tourné » à Gelos.

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER ET DU 31 MARS 2011

Vote des budgets primitifs des budgets annexes

Opérations d'aménagement :	1 340 000 €
Opérations de développement économique :	1 810 000 €
Restauration communautaire :	5 216 000 €
Base d'eaux vives :	1 806 000 €
Assainissement :	15 615 154 €
Collecte des déchets :	25 072 000 €

Vote à l'identique du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la redevance

Le taux de la TEOM est reconduit à l'identique depuis 2009, soit 9,03 % pour le centre-ville de Pau et 8,40 % pour le reste du territoire communautaire.

De même, le taux de la redevance spéciale pour la collecte des déchets des professionnels est fixé à 0,035 € par litre comme en 2010.

Création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion du Palais Beaumont

La Communauté d'Agglomération a engagé une réflexion pour se doter à terme de la compétence « tourisme », ce qui engendrera la dissolution de l'Office de Tourisme de Pau (OTC), remplacé par un établissement intercommunal ad-hoc. Or l'OTC gère le Palais Beaumont dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrive à échéance le 31 janvier 2012. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation de cet équipement pendant une phase transitoire, la SPL apparaît être le moyen le plus adapté. Elle représente par ailleurs une opportunité pour la promotion du territoire communautaire dans le cadre du développement économique.

La « SPL Palais Beaumont » aura donc pour objet la gestion et l'exploitation du Palais Beaumont, dans le cadre du

développement économique. La Ville de Pau participe au capital à hauteur de 200 000 € et l'Agglomération à hauteur de 100 000 €. La durée de la SPL sera de 5 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Monique Sémaivoine, vice-présidente et maire de Mazères-Lezons a été désignée comme représentante permanente au sein de l'assemblée générale des actionnaires, Christian Laine, vice-président et maire de Lescar et Annie Hild, vice-présidente et maire d'Idron, étant désignés comme les représentants de l'agglomération au sein de ce même conseil.

Création d'un fonds de concours pour maîtriser les dépenses énergétiques du patrimoine bâti

Ce fonds de concours dédié aux travaux de maîtrise de l'énergie vise à :

- diminuer les charges de fonctionnement des collectivités
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Sa création a été motivée par la volonté de consolider les politiques communales de maîtrise de l'énergie (un potentiel d'économies d'énergies supérieur à 30 % a été identifié après un état des lieux de 200 bâtiments) et par la volonté de s'inscrire dans les nouvelles relations financières entre la Communauté d'Agglomération et les communes. La dotation de solidarité ayant évolué, elle sera en partie remplacée par des fonds de concours de l'Agglomération

vers les communes afin de financer des projets d'investissement contribuant aux politiques communautaires et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Les communes seront informées et concertées dans le cadre du Comité de liaison Agenda 21. Elles devront de leur côté établir un programme pluri-annuel 2012-2015 qui engagera chacune d'elles sur un objectif de diminution des consommations. Un comité de gestion se réunira tous les 2 mois pour analyser les demandes de financement. L'attribution des fonds sur des opérations utilisant des éco-matériaux sera prioritaire par rapport à des produits classiques.

Création d'un collecteur d'eaux pluviales à Billère

Afin d'assurer la protection des habitations situées rue des Pâquerettes à Billère contre les risques d'inondation,

l'Agglo a décidé la création d'un collecteur d'eaux pluviales dans le quartier Lalanne pour un coût de 105 000 €.

Harmonisation du régime des aides sur les opérations « habitat indigne » et « énergie »

Suite à la réorientation des aides accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les aides à destination des propriétaires bailleurs sont devenues beaucoup moins attractives. Afin d'inciter ces derniers à réaliser des travaux et de garantir la réussite des opérations d'amélioration de l'habitat engagées sur le territoire, il a été décidé de bonifier le dispositif des aides de l'Agglo en harmonisant les aides « lutte contre l'habitat indigne » et « énergie ». Le coût généré par la mise en place de ces

nouvelles aides s'élève à 85 000 € par an pour l'énergie avec un objectif de 60 logements réhabilités (dont 10 par les propriétaires bailleurs) et de 261 250 € par an pour la lutte contre l'habitat indigne avec un objectif de 20 logements réhabilités (dont 15 par les propriétaires bailleurs). Ces aides de l'Agglo, durant toute la durée du Plan Local de l'Habitat 2011-2016, seront attribuées selon 4 critères : l'indice de dégradation, le niveau de loyer, les économies d'énergie réalisées et la taille du logement.

Signature d'une convention de partenariat avec l'association « L'Odyssée du Flocon à la vague »

Pour cette 3^{ème} édition de l'Odyssée du flocon à la vague, qui aura lieu du 6 au 9 avril, des équipes constituées de sportifs de haut niveau emprunteront un itinéraire de 3 000 mètres de dénivelé, avec pour unique moyen de déplacement la neige et l'eau. Au-delà du défi sportif, cet événement vise à sensibiliser le grand public et notamment les plus jeunes à la préservation de l'eau et de la biodiversité dans le cadre de la pratique des sports de nature et de plein air. L'association « L'Odyssée du flocon à la vague » propose à

l'agglomération d'engager une équipe de 5 sportifs pendant les 4 jours de compétition. La co-organisation d'une étape constitue une belle opportunité pour la collectivité de valoriser le stade d'eaux vives et les valeurs de la marque Pau Porte des Pyrénées. Dans ce cadre, l'Agglomération accorde une subvention de 10 000 € à l'association et prend à sa charge un buffet campagnard pour 150 personnes pour 1 500 €.

Plan Local de l'Habitat : organisation d'une journée « Habitat »

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, l'Agglo a décidé d'organiser des journées d'échanges et de débat afin d'étayer le document et d'ouvrir les réflexions locales en prenant appui sur des expériences menées sur d'autres territoires. Dans ce cadre et suite aux Ateliers PLH organisés le 3 mars, une journée « habitat » est programmée le 28 avril (10h-18h) au Palais Beaumont à Pau. Des élus, des associations, des techniciens et

bureaux d'études venus d'autres territoires feront bénéficier les participants de leur retour d'expérience.

Cette journée vous intéresse ? Contactez Laure Cure au service Habitat sur l.cure@agglo-pau.fr ou au 05 59 80 74 75 pour vous inscrire ou obtenir des informations complémentaires.

Lotissement Citeaux à Pau : vente de 2 terrains

Il a été décidé de vendre :
- un terrain de 8 300 m² au prix de 188,79 € le m² à Nexity pour la réalisation d'une résidence service seniors

- un terrain de 3 400 m² au prix de 112,52 € le m² au Comité Ouvrier du Logement pour la réalisation de 2 immeubles en accession sociale

200 000 € pour le Syndicat Mixte de l'aéroport

Suite à une étude en juillet 2010 sur le cadre juridique des aides aux compagnies aériennes et au développement des plateformes aéroportuaires, il a été préconisé de modifier les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées (SMAPP) et la régie autonome pour les adapter à la réalité des aides financières. En effet, ces dernières couvrent un spectre plus large que celui du soutien au démarrage des low-cost.

Par ailleurs, la rupture du contrat avec Ryanair soulève des questions au regard du redéploiement de la compagnie vers

des aéroports proches (Biarritz et Tarbes) en concurrence avec Pau et de la situation monopolistique d'Air France. De plus, la situation budgétaire de l'aéroport est tendue et la fréquentation en repli (baisse cumulée en 2 ans de -17 %). Dans ce contexte, un audit général sur la situation de l'aéroport a été demandé par le Président du SMAPP.

Il a été décidé que l'Agglo verserait, comme en 2010, une participation de 200 000 € pour contribuer à la création et au fonctionnement des lignes aériennes pérennes contribuant au fonctionnement de l'aéroport.

Organisation de la coupe du monde des Pyrénées les 7 et 8 mai 2011

Fort du succès rencontré lors de la Coupe du Monde en 2009, la Fédération Internationale de Canoë-Kayak vient d'attribuer à Pau l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde en juin 2012, dernière étape majeure avant les Jeux Olympiques de Londres.

L'édition 2011 de la Coupe des Pyrénées monte en puissance pour proposer une épreuve dite «World Ranking» qui permettra de marquer des points dans le cadre du classement Mondial permanent. Elle se déroulera en deux étapes :

- la première à la Seu d'Urgell (Espagne) les 30 avril et 1^{er} mai 2011
- la seconde au Stade d'Eaux Vives de Pau-Pyrénées les 7 et 8 mai 2011.

Pour l'organisation de toutes les épreuves internationales sur le Stade d'Eaux Vives, le Comité Régional de Canoë-Kayak a décidé de créer l'association «Pau-Pyrénées Canoë-kayak International». A cette occasion, l'Agglo octroie une subvention de 17 000 € pour un budget prévisionnel de 30 000 €.

Par ailleurs, afin de répondre aux cahiers des charges, des travaux d'amélioration hydrauliques et d'infrastructures de la zone d'arrivée sont actuellement à l'étude. Ainsi, le Stade d'Eaux Vives Pau-Pyrénées confortera sa position internationale et deviendra un site incontournable pour organiser et recevoir des manifestations de niveau mondial.

Adhésion au réseau RAPSODI

En mars 2010, l'Agglo a décidé de soutenir le développement du plateau technique implanté par l'APESA (Association Pôle Environnement Sud Aquitain) à Lescar.

En complément de la subvention d'équipement, la convention prévoyait un partenariat entre les deux structures fondé sur les bases suivantes :

L'association s'engage à apporter des conseils techniques ponctuels aux agents de la collectivité, notamment sur la thématique des sites et sols pollués et de la méthanisation, compétences reconnues de l'association et développées sur le Plateau Technique. Elle ouvre également ses journées techniques et autres formations aux agents et élus de la collectivité.

La collectivité s'engage à adhérer au Réseau Aquitain sur la Pollution des Sols d'Origine Diffuse (RAPSODI)

RAPSODI vient d'être officiellement créé par l'APESA. Afin de tenir ses engagements la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées va y adhérer. L'adhésion est gratuite.

RAPSODI regroupe des laboratoires aquitains, des sociétés de service, des industriels et des collectivités, acteurs dans le domaine des sols pollués. Il sera le premier réseau français à s'intéresser spécifiquement aux questions de pollutions diffuses des sols. Il aura vocation à être un lieu d'échange et à porter des projets de recherche et des actions collectives en matière de dépollution des sols.

20 000 € pour le Japon

Suite au séisme qui a frappé le Japon le 11 mars dernier, il a été décidé de verser 20 000 € à la Fondation Solidarité Japon qui vient en aide aux victimes du tremblement de

terre et du tsunami, afin d'exprimer notre solidarité avec les communes victimes de cette tragédie.